



Préfecture de l'AUBE

# Plan de Prévention des Risques Technologiques : Société Soufflet Agriculture FONTAINE-MACON (10) Zonage réglementaire

## Légende

Zone rouge (r)



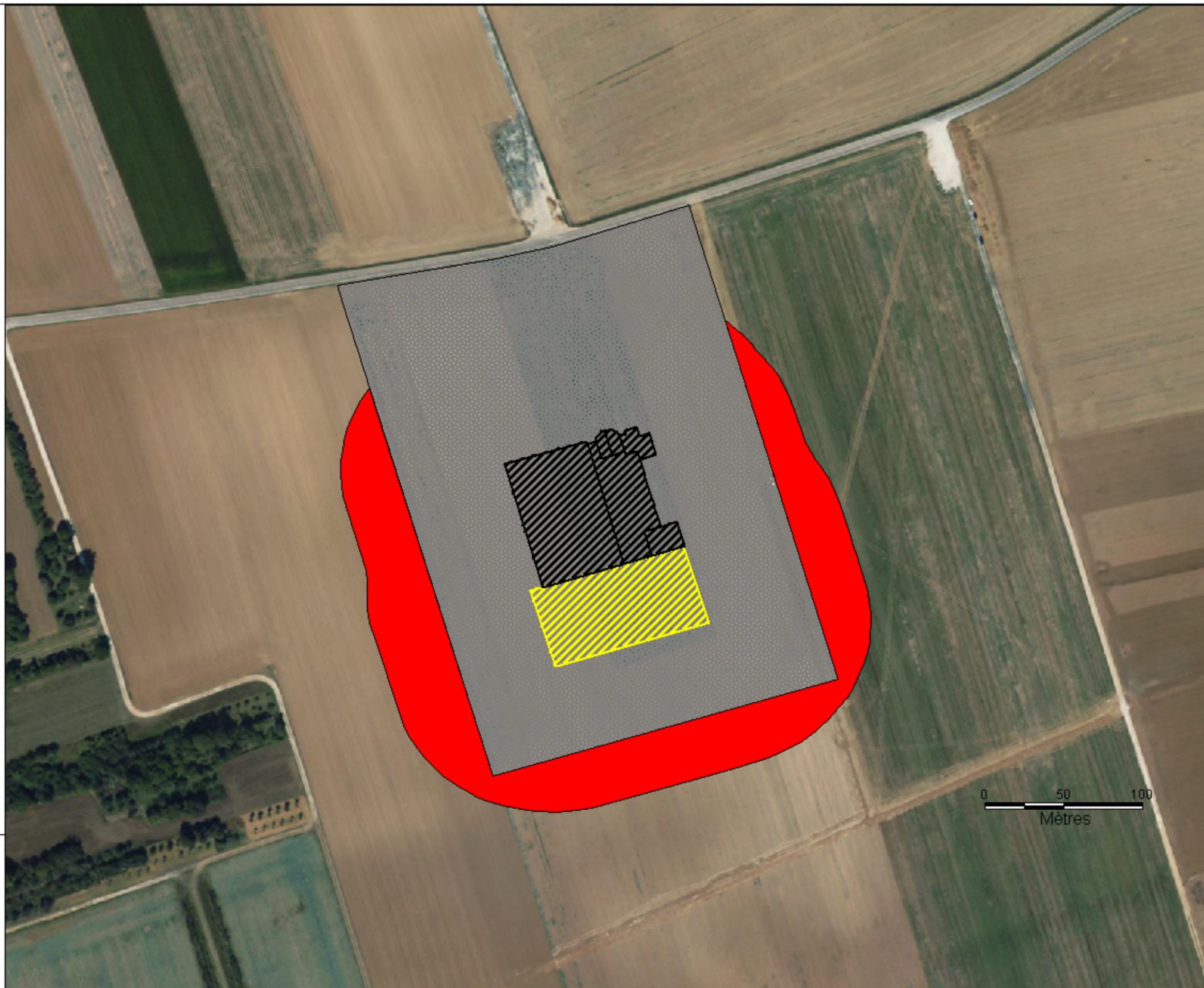
Zone grisée (G)



Bâtiments existants



Bâtiments en projet



## Note méthodologique

Le zonage réglementaire et le règlement associé sont l'aboutissement de la démarche. Ils expriment les choix issus de la phase de stratégie du PPRT, fondés sur la connaissance des aléas, des enjeux exposés, de leur niveau de vulnérabilité et des possibilités de mise en oeuvre de mesures supplémentaires de réduction des risques à la source. Le zonage réglementaire permet de représenter spatialement les dispositions contenues dans le règlement et constitue l'aboutissement de la réflexion engagée avec les différents acteurs associés à la démarche.



Sources :  
©IGN BDORTHO, ©IGN BDCARTO

Réalisation :  
DDEA/SEE/BEDD Mars 2009